

Club Rebond CONTRAT D'ENGAGEMENT

Rôle et engagements de l'animatrice – Nadège Bourgoïn - et de l'association NEOMA ALUMNI

L'Association, conforme à son éthique, engage volontairement des frais importants pour aider les diplômés dans leur recherche d'emploi.

L'animatrice a pour rôle de planifier et d'animer les séances. Elle peut aussi faire appel au groupe ou à un intervenant extérieur pour aborder des sujets de fond. Les participants ne peuvent pas attendre de l'animatrice qu'elle ait une réponse à toutes les questions.

Exceptionnellement, l'animatrice peut être amenée à échanger individuellement avec un participant. Un rendez-vous individuel peut être réalisé dans le cas où le participant a trouvé un emploi et a quitté le groupe si cela intervient avant la fin des 12 séances.

Engagement du participant au Club Rebond

Le participant atteste du caractère volontaire et motivé de sa démarche en s'inscrivant au Club Rebond.

L'**assiduité** est un critère essentiel de réussite dans sa démarche.

Chaque diplômé qui s'inscrit au Club Rebond s'engage également à respecter la participation financière demandée de 300 € pour les membres premium et 400 € pour les membres de droit¹. Cette participation financière, réglée par chèque ou virement, donne droit à la participation à 12 séances consécutives du Club Rebond (soit 6 mois environ).

Le paiement peut être échelonné si nécessaire. Le planning des 12 séances à venir vous sera communiqué au moment de votre inscription et avant l'intégration dans le programme.

Aucun remboursement ne pourra être effectué. Dans le cas où vous auriez trouvé un emploi avant la fin de vos 12 séances, il vous est fortement conseillé de continuer à venir ou de rester en contact avec votre groupe. En effet, l'intégration dans un nouveau poste est un moment délicat que le groupe peut vous aider à vivre sereinement.

Le participant s'engage à respecter une **attitude responsable** :

- en participant aux séances de façon assidue et en prévenant l'animatrice d'une éventuelle absence ;
- en respectant les règles de fonctionnement ;
- en suivant les directives de l'animatrice en séance et en se préparant en amont de chaque séance, selon les objectifs fixés par l'animatrice ;
- à régler en amont de son intégration, une participation financière de 300 € pour les membres premium et 400 € pour les membres de droit¹ ;
- en adoptant une attitude de respect et de bienveillance envers les participants et l'animateur ;
- en favorisant les échanges au sein du groupe ;
- en adoptant une attitude positive d'écoute et en laissant chacun s'exprimer sur ses difficultés sans que la personne ne se sente jugée ;
- à garder confidentiels les échanges qui ont lieu au cours des réunions du Club, sauf accord contraire ;
- en étant proactif par des apports d'expérience, des échanges d'informations, de contacts, etc.

Fait à Le

Le (La) Participant(e) NEOMA Alumni

¹ Non cotisants à l'association au moment de la demande d'accès au service.